



Identification et gestion des accidents du travail et des maladies professionnelles

Assurer un suivi efficace des dossiers AT/MP : déclaration, contestation et reconnaissance.

OBJECTIFS :

- 1 Comprendre et maîtriser les mécanismes de la réparation AT/MP,
- 2 Acquérir des outils permettant d'intervenir de manière pertinente dans ce mécanisme,
- 3 Approcher les contentieux relatifs à la réparation des AT/MP.

PUBLIC :

Responsables et collaborateurs des services RH, administration du personnel, juristes, et responsables hygiène-sécurité.



Durée : 1 jour
(7 heures)



Tarif : Consulter
notre calendrier

PRÉREQUIS :

Connaissances des premières formalités dans la gestion d'un dossier AT/MP

PROGRAMME :

Définitions :

- Les accidents du travail et de trajet,
- Les maladies relevant des tableaux de maladies professionnelles,
- Les maladies relevant du système complémentaire et les maladies hors tableaux.

Les formalités déclaratives :

- La déclaration d'un accident du travail,
- La déclaration d'une maladie professionnelle,
- La rédaction des réserves de l'employeur.

L'instruction :

- Les délais d'instruction,
- Les obligations d'information de la Caisse,
- La décision de la Caisse.

Approche du contentieux :

- Les motifs de recours,
- Les juridictions compétentes et les modalités de saisine.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

formation@sseti.fr • 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR